

Le 10 octobre 2024

**PAR COURRIEL**

**Karine Charest**  
Directrice – Affaires corporatives et  
gouvernance  
Édifice Jean-Lesage  
21<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Responsable.Acces@hydroquebec.com

**Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2024-0473**

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 16 septembre 2024 et visant à obtenir :

*« [...] le rendement moyen d'une éolienne au Québec depuis quelques années, je constate une augmentation en MW de la puissance installée en éolienne. Toutefois, les KWh produits par MW installé semble réduire année après année. (KWh / MW installé). Pourriez-vous m'envoyer toute documentation pertinente et chiffres qui me permettrait d'avoir cette information. »*

(Transcription intégrale)

En réponse à votre demande, nous invitons à consulter la page « Contrats d'approvisionnement en électricité en vigueur » du site internet d'Hydro-Québec à la page suivante : <https://www.hydroquebec.com/achats-electricite-quebec/contrats-electricite.html>, où vous trouverez les mégawatts produits par les parcs éoliens. Puisque la production éolienne n'est pas pilotable, la productivité annuelle des parcs varie selon les conditions climatiques.

De plus, vous pouvez consulter les données ouvertes relativement aux sources de l'électricité produite au Québec à la page suivante : <https://www.hydroquebec.com/documents-donnees/donnees-ouvertes/production-electricite-quebec/>

Par ailleurs, à chaque année, Hydro-Québec dépose à la Régie de l'énergie un suivi du service d'intégration éolienne, qui indique les MW installés sous contrat et la production énergétique mensuelle observée. Vous pouvez consulter le document « État d'avancement 2023 du Plan d'approvisionnement 2023-2032 », notamment le tableau 8.6, à la page suivante : <https://www.regie-energie.qc.ca/storage/app/media/Suivis/Suivi%20D-2023-109/etat-davancement-2023.pdf>

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,

Karine Charest

p. j.